



HAL
open science

Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales. 2016, Université de Nantes. hceres-02037755

HAL Id: hceres-02037755

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037755v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

- Université de Nantes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Présentation de la formation

Champ de formation : Lettres, langues, sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement cohabilité : /

La mention de licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)* de l'Université de Nantes comporte quatre parcours : *Monolingue* (associant une majeure langue vivante 1, LV1, à une mineure langue vivante 2, LV2), *Bilingue* (qui associe deux langues vivantes), *Bi-disciplinaire* (qui associe une LV1 et une discipline non linguistique, ici les lettres modernes), et un parcours *Europe*, très sélectif et n'acceptant que les germanistes. Les parcours ont en commun l'ambition de former des spécialistes des langues vivantes pouvant, en fin de troisième année (L3) s'adapter à un contexte professionnel nécessitant la bonne connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères ainsi que de leurs cultures. Avec ce bagage, les diplômés peuvent poursuivre en master, tout comme ils peuvent chercher un emploi dans les domaines de la communication, de la traduction, ou de la culture.

Synthèse de l'évaluation

La licence *LLCER* est une formation riche, diversifiée, qui tient ses promesses en offrant une intéressante palette de parcours tout en assurant sa vocation première d'étape préparatoire aux masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)*, recherche (spécialité *Cultures, langues et littératures étrangères - CLLE* de la mention de master *Langues et langages*), de traduction ou d'interprétariat, de la culture de l'information et de la communication, de droit ou d'histoire.

Son articulation autour de quatre parcours, *Monolingue*, *Bilingue*, *Bi-disciplinaire* et *Europe* est intéressante et témoigne d'une capacité de recruter au-delà de l'académie de Nantes, tout en assurant à cette licence une indéniable originalité. Ainsi la concentration sur les langues vivantes et leurs cultures, avec la possibilité d'étudier en LV2 des langues plus rares comme l'italien, le portugais, le russe, l'arabe, se décline sous une forme bilingue, en association avec les lettres modernes, ou s'inscrivant dans un parcours très sélectif, le parcours *Europe*, destiné aux germanistes. En somme, une formation généraliste qui s'autorise quelques originalités.

Ce choix comporte d'inévitables déséquilibres et vulnérabilités. Si les effectifs sont en hausse globalement (749 étudiants en 2012-2013, 1056 en 2014-2015), le parcours *Europe* n'en compte que 10 ; les monolingues et bi-disciplinaires sont en progression de 39,4 % et 127 % respectivement, tandis que les bilingues chutent de 38 %. En somme, l'offre abondante de langues rares ne semble pas attirer les étudiants ; l'anglais et l'espagnol confirment leur prépondérance, au détriment de l'italien. Mais on ne saurait en faire grief à la formation, ni à son architecture car il s'agit de tendances constatées dans l'université française dans son ensemble.

On ne sera pas surpris que malgré l'ouverture sur des métiers divers comme la traduction, les métiers de la culture et du patrimoine, l'information et la communication, la majeure partie des étudiants poursuive en master *CLLE*, et ce malgré le nombre sans doute appréciable qui choisit le master *MEEF* (sur 177 diplômés en 2013-2014, 161 se sont inscrits en master l'année suivante). Il semblerait que les dispositifs d'incitation à la recherche, bien que non contraignants, mais s'inspirant des axes de recherche du centre de recherche sur les identités nationales et l'interculturalité (CRINI), portent leurs fruits.

Le taux d'encadrement est convenable puisque l'on compte 56 enseignants et enseignants-chercheurs et 22 lecteurs pour un peu plus d'un millier d'étudiants (si l'on prend les chiffres de 2013-2014, on trouve 550 étudiants en première année - L1, 228 admis en deuxième année - L2 - et 147 admis en troisième année - L3) ; il n'est sans doute pas étranger à ce bilan honorable.

Reste le point noir d'un taux de réussite de 41 % seulement en L1 (61,5 % en L2, 59 % en L3) malgré des mesures de compensation et d'assouplissement des règles (conserver la meilleure des deux notes lors du rattrapage,

pas de note éliminatoire ni d'obligation d'assister au rattrapage) qui n'incitent pas vraiment à l'excellence et masquent des carences potentiellement graves dans le parcours de l'étudiant. Dès lors que seul le parcours *Europe* est sélectif, ces chiffres paraissent inévitables. Le « plan réussite licence » a été supprimé à la rentrée 2012, mais en compensation on a introduit des compléments de cours en ligne et on a fait évoluer le système de validation en conservant la meilleure note entre les sessions 1 et 2. Cette mesure, néanmoins, ne représente pas une véritable aide à la réussite, tout au plus un assouplissement des règles.

Les priorités qui se dessinent pour cette formation expliquent que l'arsenal de stages soit dans l'ensemble purement facultatif ; en revanche, la mobilité étudiante paraît convenable pour ce type de formation.

Points forts :

- Formation sérieuse et riche avec une offre diversifiée en langues, qui a fait ses preuves et démontré sa capacité d'attraction.
- Nombreuses possibilités de mobilité étudiante.
- Possibilités de suivre des parcours bilingues ou bi-disciplinaires.

Points faibles :

- Initiation à la recherche insuffisante.
- Stages facultatifs pour l'essentiel.
- Dispositif de suivi des étudiants rudimentaire.

Recommandations :

Dans une formation presque exclusivement consacrée à la préparation des concours de l'enseignement, il serait bon de développer les autres voies professionnelles, en s'inspirant par exemple du petit parcours *Europe*, et en exerçant un véritable pilotage en rapport avec les besoins de formation de la région.

Pour améliorer le taux de réussite, il serait bon de déployer des procédures de remédiation comme le suivi personnalisé des étudiants, le tutorat et l'aide à la réussite. Des dispositifs pédagogiques innovants et une meilleure ouverture internationale, notamment dans le domaine de la mobilité enseignante, seraient également à favoriser.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence <i>LLCER</i> (allemand, anglais, espagnol, italien) a pour objet de donner à ses diplômés une bonne connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères incluant leurs cultures respectives, ainsi que de les initier à la recherche. Chaque parcours a sa spécificité : en <i>Monolingue</i> les connaissances culturelles sont à l'honneur ; en <i>Bilingue</i> les étudiants acquièrent des connaissances approfondies dans deux langues et leurs cultures respectives ; en <i>Bi-disciplinaire</i> les étudiants disposeront des mêmes connaissances que leurs homologues bilingues dans la langue étudiée ainsi que des connaissances propres aux lettres modernes ; dans le parcours <i>Europe</i>, destiné aux germanistes, les connaissances linguistiques, juridiques, historiques, sont centrées sur l'Europe.</p> <p>Il est prévu que les titulaires de la licence parviennent au niveau C1/C2 (utilisateur expérimenté) du cadre européen de référence des langues dans la langue étudiée. L'offre en langues est complétée par sept LV2, et les six semestres d'études impliquent la validation de 30 ECTS chacun (<i>European credits transfer system</i>).</p> <p>Aussi, la formation semble bien conçue pour remplir ses objectifs : préparer aux concours de la fonction publique et permettre aussi, après le passage par le master <i>MEEF</i>, de se présenter au CAPES (certificat d'aptitude au</p>
---	---

	<p>professorat du second degré) ou au concours de professeur des écoles ou à l'agrégation, d'intégrer éventuellement un master recherche, ou de briguer directement des emplois dans le domaine de la traduction, de l'interprétariat ou des métiers de la culture. Les correspondances tracées entre chaque parcours et ses débouchés sont présentées dans le dossier avec précision.</p>
Environnement de la formation	<p>La licence <i>LLCER</i> présente une originalité certaine : notamment le parcours <i>Bilingue, Bi-disciplinaire</i>, et le parcours <i>Europe</i> (unique en France). Elle est adossée au centre de recherche sur les identités nationales et l'interculturalité (CRINI, équipe d'accueil, EA 1162) à l'école doctorale « Sociétés, Cultures, Echanges » (ED 496), et bénéficie de partenariats avec des établissements à l'étranger auxquels elle est liée par des accords Erasmus. Plusieurs partenariats existent également avec des associations culturelles et des organismes qui sont détaillés dans le dossier. Si la licence <i>LLCER</i> est présente dans toutes les universités du Grand Ouest, celle de l'Université de Nantes propose des langues rares (italien, portugais, arabe, russe) en LV2. Nantes est d'ailleurs la seule université avec Paris VIII à proposer une licence d'italien ouverte aux débutants.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique comprend surtout des enseignants-chercheurs (EC) et des enseignants affiliés à la filière <i>LLCER</i>, certains membres de l'équipe des langues étrangères appliquées (LEA), des vacataires et des professionnels, des lecteurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et contractuels. On recense 13 professeurs (PR, dans les différentes langues enseignées et en littératures comparées), 35 maîtres de conférences (MCF, dans les différentes langues enseignées, en informatique ou en sciences de l'information et de la communication), 2 professeurs agrégés (PRAG) et 2 professeurs certifiés (PRCE), 3 attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), 22 lecteurs de langue étrangère, un contrat doctoral et un enseignant contractuel. Des missions ponctuelles sont assurées par des intervenants académiques (professeurs et chercheurs étrangers) et des intervenants extérieurs (traducteurs, réalisateurs).</p> <p>Cette équipe ne rechigne pas à accomplir des missions bénévoles (projections de films, rencontres avec des auteurs, ateliers de calligraphie) et à mettre en place des projets transdisciplinaires. On trouve des EC de la formation dans toutes les instances de gouvernance de l'Université.</p> <p>Il existe un comité de pilotage dirigé par un responsable de filière, composé d'enseignants et d'EC à raison d'un représentant par département, d'un représentant des personnels BIATSS (des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé) et d'un représentant étudiant. Les équipes pédagogiques se réunissent au moins trois fois par an, et autant de fois qu'il le faut.</p>
Effectifs et résultats	<p>On ne peut que constater la bonne santé de cette formation. Les effectifs sont en augmentation globale : en partant des 749 étudiants en 2011-2012 on note une hausse importante (1122) l'année suivante, puis un léger reflux en 2014-2015 (1056). Le parcours <i>Europe</i>, très sélectif, est à part, avec 10 étudiants. Toutefois des disproportions sont à signaler : l'anglais et l'espagnol confirment leur popularité, tandis que l'italien, déjà faible numériquement (34) perd 17 %. Ventilé par année, en L1 on constate une forte hausse entre 2010-2011 et 2014-2015 (435 à 482), bénéficiant principalement aux monolingues et bi-disciplinaires, au détriment des bilingues, qui accusent le coup de la fermeture de plusieurs combinaisons.</p> <p>La réussite entre L1 et L2 est faible, à 41 %, et les raisons semblent bien identifiées : l'absence de sélection en L1, le choix du parcours par défaut ainsi que la suppression de différents dispositifs d'aide à la réussite pour des raisons budgétaires. Le passage en L3 est satisfaisant (61,5 % en 2014-2015) ainsi que le pourcentage de L3 ayant validé leur diplôme (59 %). Le faible écart entre le nombre de licenciés (177 en 2013-2014) et les inscrits en première année du master <i>CLLE</i> (161), montre que le départ vers le master <i>MEEF</i> est compensé par les inscriptions venues d'autres universités, et que la licence <i>LLCER</i> est vécue comme une étape sur le chemin du master. On peut noter aussi un afflux d'étudiants directement en L3.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>L'initiation à la recherche n'existe que sous une forme incitative, sans qu'il y ait de dispositif particulier. Les étudiants sont encouragés à se documenter, à se familiariser avec les activités du laboratoire CRINI (Centre de recherche sur les identités nationales et l'interculturalité). Un effort est fait pour que les cours magistraux s'appuient sur la recherche en adaptant celle-ci au public.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La licence <i>LLCER</i> étant traditionnellement orientée vers les concours de l'enseignement, la professionnalisation n'est introduite qu'à partir de la troisième année avec l'unité d'enseignement (UE) 65 consacrée à la didactique des langues vivantes ainsi qu'une UE optionnelle (UE 66) d'ouverture professionnelle comportant un stage et un retour d'expérience. Le séjour facultatif d'un an comme assistant de français fait office d'expérience de l'enseignement.</p> <p>Il existe d'autres dispositifs pour initier aux métiers de la traduction et de la culture, et le parcours <i>Europe</i> comporte des séances de simulation de décisions européennes.</p> <p>D'autres activités comme une base de données d'anciens étudiants, la création d'une association, les réunions avec le SUIO (service universitaire d'information et d'orientation), ainsi que des tables rondes sur différents métiers témoignent du souci de la professionnalisation mais restent fondées sur le volontariat.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les stages ne sont obligatoires et crédités en ECTS qu'en L3 anglais, (UE 63) pour le parcours <i>Text1</i> (qui se différencie seulement du parcours <i>Monolingue</i> en troisième année), et prévoient le sous-titrage de films dans le cadre du festival Univerciné britannique, et la traduction de documents de groupes étrangers. Les options peuvent comporter des stages obligatoires, ainsi, l'UE didactique (UE 65) en L3 allemand, espagnol, italien, comporte un stage obligatoire en milieu scolaire. La L3 <i>LLCER</i> d'italien prévoit un stage obligatoire, de 4 à 6 semaines, dans des domaines très variés comme l'enseignement, le tourisme, les manifestations culturelles, et qui se déroule soit en Italie, soit en France. Ces stages sont crédités en ECTS.</p> <p>Dans le cadre du parcours <i>Europe</i> les étudiants peuvent effectuer un stage facultatif dans le cadre de leur projet tuteuré.</p> <p>Des stages volontaires existent aussi, à condition d'être validés par les responsables de formation, et représentent 17 des 55 stages en 2014-2015. On notera que le chiffre de 55 paraît bien faible au regard des 1056 inscrits dans les trois années de ce diplôme.</p> <p>Le SUIO organise des ateliers pour accompagner les étudiants dans leur recherche de stage, tout comme le bureau d'aide à l'insertion professionnelle qui, à cette fin, a mis en place un forum annuel.</p> <p>Tous les stages disposent d'un double encadrement (tuteur de stage et professeur référent) et comportent la rédaction d'un rapport et la soutenance devant un jury composé d'un professeur référent, d'un autre professeur, et du maître de stage. Il est veillé à ce que chaque stage fasse l'objet d'une convention en fonction des spécificités administratives. Les modalités de prise en compte des stages ne sont pas précisées.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La mobilité étudiante intervient essentiellement en L3. Il existe un large éventail de destinations européennes (11 pays dans le cadre d'Erasmus+) et internationales (8 pays du continent américain - 6 en Amérique latine, deux en Amérique du Nord), avec plus de 50 mobilités annuelles. Soit les étudiants intègrent un cursus qui correspond à leur formation initiale, soit ils intègrent une formation dans la langue du pays. La mission langues de l'Université de Nantes accompagne cette mobilité en proposant aux étudiants une formation aux langues non encore maîtrisées de pays d'accueil, et proposent 10 certifications en langues. Environ 50 étudiants Erasmus+ et 10 étudiants en convention en bénéficient chaque année.</p>

	<p>Les étudiants peuvent aussi partir par l'intermédiaire du centre international d'études pédagogiques (CIEP) comme assistants de français. En anglais, on compte un nombre important de 45 départs en 2012-2013.</p> <p>En ce qui concerne les mobilités entrantes, on recense 119 étudiants étrangers dans les cours de L2 et de L3, auxquels on applique un régime particulier en termes de pédagogie et de validation.</p> <p>La mobilité sortante d'enseignants, dans le contexte d'Erasmus ou d'accords plus informels, ne semble pas très développée, tout comme la mobilité entrante : trois collègues mexicains, seulement, ont été accueillis cette année.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La licence <i>LLCER</i> recrute en majorité chez les lycéens titulaires d'un bac général et attire bien au-delà de l'académie de Nantes en raison des parcours singuliers. Il n'y a pas de sélection à l'entrée sauf pour le parcours <i>Europe</i>, où le recrutement se fait sur dossier et résultats académiques notamment en LV1 allemand. Des admissions directes en L2 et L3 sont possibles par le biais de la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE).</p> <p>Il existe de nombreuses passerelles. Comme pour tous les étudiants de l'Université de Nantes, il est possible de modifier le choix de formation dans le mois qui suit la rentrée. Au bout du premier semestre, un étudiant peut demander à s'inscrire dans une autre formation à condition d'en faire la demande en novembre. A l'issue de la L1 <i>LLCER</i>, validée ou non, l'étudiant peut choisir de se réorienter vers une autre formation.</p> <p>Plusieurs dispositifs existent pour informer les lycéens sur les parcours à l'université. Dans certains cours de L1 on propose une révision systématique des bases.</p> <p>Faute de moyens, le « plan réussite licence » a été supprimé à la rentrée 2012, mais en compensation on a introduit des compléments de cours en ligne et on a fait évoluer le système de validation en conservant la meilleure note entre les sessions 1 et 2. Cette mesure, néanmoins, ne représente pas une véritable aide à la réussite, tout au plus un assouplissement des règles.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements sont dispensés surtout en présentiel mais une plateforme de cours (Madoc) permet la mise en ligne de ressources et de documents. Certains départements ont recours à des visio-conférences ainsi qu'à Skype pour des échanges à distance.</p> <p>Il n'y a pas de dispositif d'enseignement à distance. Les formations spécifiques aux nouvelles technologies existent au cours de la L2 - le C2i (certificat informatique et internet), complété par l'auto-formation en L3 à partir de sites comme INFORMATION C2i et MOOC.</p> <p>Les nouvelles technologies ont tendance à se généraliser grâce à des salles équipées en wifi, ainsi qu'à des initiations à la recherche bibliographique et à la sélection des sources.</p> <p>Il existe des dispositifs pour étudiants handicapés ainsi que pour tous ceux qui sont dispensés d'assiduité. Les étudiants salariés bénéficient d'une aide personnalisée qui passe par la désignation d'étudiants-relais qui ont pour responsabilité de transmettre des cours aux absents.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants est classique : un régime ordinaire (contrôle continu avec un minimum de deux ou trois évaluations par semestre et examen final) et un régime spécial pour ceux qui sont dispensés d'assiduité.</p> <p>La compensation s'applique entre les notes, entre les différents éléments constitutifs d'une même UE d'un même semestre, entre deux semestres d'une même année d'études.</p> <p>Il y a deux sessions d'examen par semestre ; la part du contrôle continu est plus importante en L1. Le nombre d'épreuves et leur durée ont été réduits</p>

	<p>au cours des dernières années dans le sens d'une plus grande simplicité. Les jurys sont nommés par année d'études et les délibérations se font par parcours, en janvier et en avril-mai. L'inscription en session de rattrapage est automatique afin de simplifier la procédure.</p> <p>Des crédits ECTS sont affectés aux UE. Pour être admis au niveau supérieur, l'étudiant doit avoir validé son année, un semestre complet, ou 70 % des UE. Les trois niveaux, L1, L2, L3, doivent être validés pour obtenir le diplôme de licence.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), désormais transversale, concerne la totalité de la licence et présente l'ensemble des activités et des compétences communes et spécifiques pour chaque parcours. Depuis deux ans, les étudiants disposent d'un livret présentant la licence <i>LLCER</i> et d'un supplément au diplôme qui permet de détailler l'ensemble des compétences et des connaissances acquises. Celui-ci est essentiel pour les parcours bilingues et bi-disciplinaires pour en donner une idée précise (langues étudiées, nombre de crédits ECTS, détail des enseignements par semestre et mention des stages et des certifications).</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi des diplômés est assuré par une instance universitaire, la direction des études et de la vie universitaire (DEVU), mais ses informations sont parcellaires, hormis pour celles et ceux qui poursuivent en master ; il est impossible de savoir ce que deviennent les étudiants ayant quitté l'université. La création d'une mission vie étudiante devrait y remédier grâce à une banque de données concernant le devenir professionnel des étudiants de la licence <i>LLCER</i>.</p> <p>En revanche, le parcours <i>Europe</i> a mis en place un système de suivi efficace, mais il s'agit d'effectifs très modestes.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Un conseil de perfectionnement était opérationnel à la rentrée 2015. Il est composé de 16 membres, 8 enseignants-chercheurs ou étudiants, 8 personnalités extérieures choisies en portant une attention particulière aux secteurs professionnels représentés. Pour sa composition, une attention particulière a été portée aux secteurs professionnels illustrant la variété de débouchés possibles. Ce conseil a également été choisi en fonction de la parité hommes-femmes sans que cela ait un quelconque rapport avec sa fonction.</p> <p>Il n'y a pas encore de procédure d'autoévaluation par les étudiants. Ces derniers, néanmoins, sont entendus dans les divers conseils, comités, réunions. Les enseignants doivent remettre un dossier d'autoévaluation à la fin de chaque plan quadriennal ou quinquennal.</p>

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet: Retour sur le rapport d'évaluation de la Licence : langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY



UNIVERSITÉ DE NANTES

Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	Lettres, langues, sciences humaines et sociales
Type (Licence, LP, Master)	Licence
Intitulé du diplôme	Langues, Littératures et Civilisations étrangères et régionales (LLCEr)
Responsable de la formation	Pierre Carboni, Professeur à la Faculté des Langues et Cultures étrangères

Observations :

Le rapport d'évaluation fourni par l'HCERES est un élément précieux dans le pilotage de la formation. Il fait apparaître, notamment, l'originalité des parcours bilingues et bi-disciplinaires. Ces remarques nous encouragent dans notre politique de Faculté. Ces parcours devraient être enrichis dans la nouvelle offre de formation de l'Université par la création, à coûts constants, d'un parcours Allemand-Philosophie, d'un parcours Anglais-Histoire et d'un parcours Italien-Histoire de l'art.

Le rapport fait apparaître un déséquilibre entre les effectifs des parcours Monolingue, Bilingue et Bidisciplinaire, et ceux du parcours Europe. Ce déséquilibre est dû à la définition du parcours Europe comme parcours d'excellence, soumis à sélection sur dossier. L'ouverture du parcours aux étudiants d'italien dès la rentrée 2016 et d'anglais à partir de la rentrée 2017 permettra de rectifier ce déséquilibre tout en respectant les contraintes liées au quota d'étudiants en langues défini au sein de ce parcours. Par ailleurs, la mise en place d'un Master Recherche bidisciplinaire Langues-Lettres et Italien-Histoire de l'art, envisagée dans le nouveau contrat quinquennal, devrait renforcer l'attractivité et les effectifs des parcours bidisciplinaires au niveau Licence.

La synthèse fait apparaître à juste titre un passage important de diplômés de Licence LLCEr en Master (161 sur 177 en 2014). Précisons toutefois que ces promotions de diplômés se partagent au sein de l'offre proposée par la Faculté des Langues et Cultures étrangères, entre Master MEEF, Master CLLE / Recherche et préparation à l'agrégation, ainsi que vers les Masters MCCI et APC.

La redéfinition de l'offre de formation dans le cadre de ce nouveau contrat quinquennal nous permettra également de corriger certains éléments de vulnérabilité. Conformément aux recommandations du rapport, l'initiation à la recherche (déjà proposée dans l'aire hispanophone et pratiquée sous d'autres intitulés dans les autres aires linguistiques) sera maintenue au niveau L3 dans tous les champs linguistiques de la mention. À partir de l'existant, nous souhaitons élargir l'obligation de stage à d'autres parcours en lien avec de nouvelles UE pré-professionnelles en L3. En effet, nous envisageons, dans le cadre de la nouvelle accréditation, de diversifier les modules de découverte pré-professionnelle. FLE et médiation culturelle viendront notamment étoffer les options actuelles en traduction et didactique des langues et cultures.

Sur le plan de l'ouverture à l'international, dans le cadre de la mobilité enseignante, nous envisageons de continuer à mettre à profit la venue de chercheurs invités étrangers (par l'intermédiaire des laboratoires et du RFI Alliance Europa) dans le but d'enrichir la formation proposée au sein de la mention. Nous souhaitons par ailleurs que l'allègement des charges collectives pesant sur l'équipe pédagogique permette à davantage d'enseignant-chercheurs de bénéficier des liens institutionnels établis avec de nombreuses universités étrangères pour effectuer des mobilités d'enseignement.